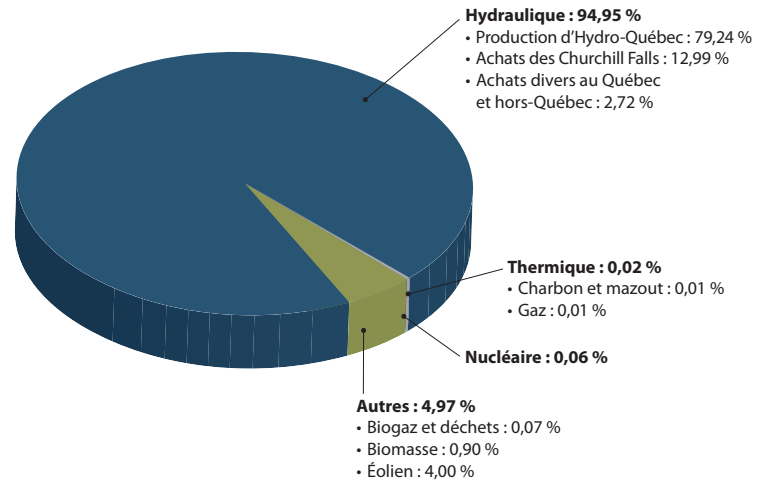


FAITS SUR L'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC :

Approvisionnement en électricité et émissions atmosphériques

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Répartition basée sur l'énergie produite et achetée par Hydro-Québec (excluant la production des centrales non reliées au réseau ainsi que l'énergie provenant d'Hydro-Québec Production et de producteurs privés pour laquelle les certificats d'énergie renouvelable ont été vendus ou cédés à des tiers) : période de 12 mois terminée le 31 décembre 2016.



ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

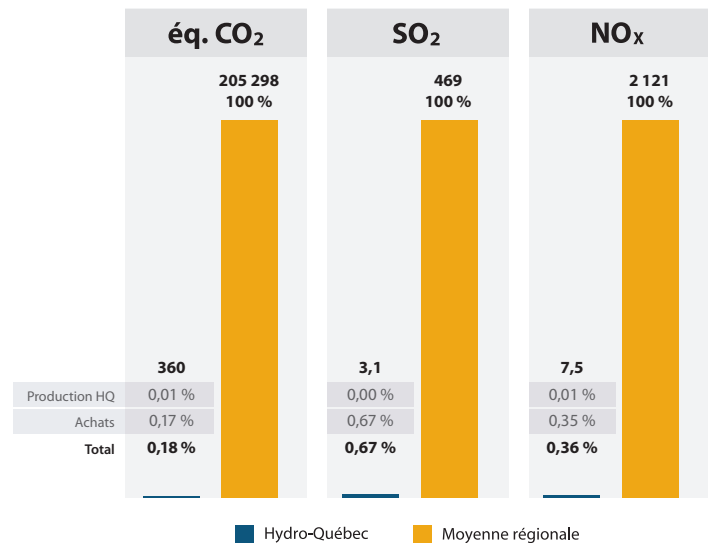
Correspondant à la production et aux achats décrits ci-dessus.

- **CO₂** (dioxyde de carbone ou gaz carbonique) : le plus important gaz à effet de serre relié aux activités humaines. Les émissions atmosphériques de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.
- **SO₂** (dioxyde de soufre) : précurseur important des dépôts acides et des particules fines.
- **NO_x** (oxydes d'azote) : précurseurs importants de l'ozone au sol et des dépôts acides.

Pour une information plus complète sur les impacts de la production d'électricité sur l'environnement, se référer au *Rapport sur le développement durable – 2016*, produit par Hydro-Québec.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC À LA MOYENNE RÉGIONALE*

Facteurs d'émission : tonnes métriques/TWh



*Moyenne régionale pour les entreprises d'électricité des 6 États de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York (2014), de l'Ontario (2015) et du Nouveau-Brunswick (2015-2016). Sources d'information : Emissions & Generation Resource Integrated Database (eGRID2014), janvier 2017, U.S. EPA; 2015 Sustainable Development Report, Ontario Power Generation; New Brunswick Power Corporation 2015/16 Annual Report. Les facteurs d'émission en éq. CO₂ proviennent du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère du gouvernement du Québec.



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

AVIS DE VÉRIFICATION

À la Direction d'Hydro-Québec,

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a été mandaté pour mener une vérification indépendante de niveau d'assurance raisonnable de l'étiquette portant sur les émissions atmosphériques de 2016 relatives à l'électricité produite et achetée par Hydro-Québec et qui est intitulée : *Approvisionnements en électricité et émissions atmosphériques*. Les émissions atmosphériques de gaz à effet de serre (GES exprimés en t CO₂ éq.), de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxydes d'azote (NO_x) qui y sont ciblées sont déclarées comme étant correspondantes à la production et aux achats confirmés.

L'objectif de cette vérification est d'évaluer les déclarations de sources d'approvisionnement d'électricité et d'émissions atmosphériques ciblées par l'étiquette afin de rendre un avis concernant :

- leur exactitude et leur fiabilité;
- le respect des principes de pertinence, de complétude, de cohérence, d'exactitude et de transparence issus de la norme ISO 14064-1:2006 — Partie 1 (Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions de GES).

Quoique les émissions ne soient pas exclusivement constituées de GES, la vérification a été réalisée en conformité avec les exigences de la norme ISO 14064-3:2006 — Partie 3 (Spécifications et lignes directrices pour la vérification des déclarations de GES). Le BNQ est un organisme de vérification de GES accrédité en vertu des exigences de la norme ISO 14065:2013 (Exigences pour les organismes fournissant des vérifications de GES). Cette accréditation a été octroyée le 13 septembre 2010 par un membre reconnu de l'*International Accreditation Forum* (IAF).

La préparation et le contenu de l'étiquette sont la responsabilité d'Hydro-Québec. Les données et les informations corroborant les déclarations d'Hydro-Québec sont mesurées. La répartition des sources d'approvisionnement d'électricité (hydraulique, thermique, éolienne, nucléaire et autres) est basée sur l'énergie produite et achetée par Hydro-Québec. Ces sources excluent cependant la production des centrales non reliées au réseau ainsi que toute électricité produite ou achetée pour laquelle des certificats d'énergies renouvelables ont été vendus ou cédés à des tiers. Enfin, la comparaison des émissions atmosphériques d'Hydro-Québec à la moyenne régionale d'autres entreprises de production d'électricité est basée sur des informations provenant de tiers.

Selon les seuils d'importance relative établis pour ce mandat, la vérification réalisée par le BNQ permet d'attester que les déclarations visées sont exactes et fiables et qu'elles satisfont les principes de la norme ISO 14064-1:2006. La suffisance des preuves est satisfaisante et il n'y a pas de différence notable. Le vérificateur peut affirmer que les preuves obtenues, en cours de vérification, permettent de soutenir globalement les déclarations visées. Il n'y a aucune restriction (réserve ou limite) applicable à l'opinion du vérificateur.

Montréal, le 5 mai 2017

Isabelle Landry

Directrice des opérations

Certification de systèmes et Évaluation de laboratoires

Bureau de normalisation du Québec

QUÉBEC (adresse de correspondance)

333, rue Franquet

Québec (Québec) G1P 4C7

Tél. : 418 652-2296 ou 1 800 386-5114

Télééc. : 418 652-2221

www.bnq.qc.ca

MONTRÉAL

1201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.210

Montréal (Québec) H2M 0A6

Tél. : 514 383-1550 ou 1 800 386-5114

Télééc. : 514 383-3240

www.bnq.qc.ca